



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ2020-06

PROJET DE RÈGLEMENT SQ2020-06 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un projet de règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec portant le numéro SQ2002-06 a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 2 mars 2020 à 19h30 à la salle du conseil municipal sise au 470, Chemin de l'Église.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi qu'il suit :

- Ajout d'un article concernant les appels d'urgence sans fondement
- Ajout d'un article concernant les entraves envers un officier, une personne, un inspecteur municipal ou un agent de la paix

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 4^{ième} jour de février deux mille.

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 4 juin 2020 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de février 2020

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière